

NATIONS UNIES

UEC 1 1977



ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/32/449
16 décembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS /
ESPAGNOL

Trente-deuxième session
Point 37 de l'ordre du jour

CONCLUSION D'UN TRAITE MONDIAL SUR LE NON-RECOURS A LA FORCE
DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Francisco CORREA (Mexique)

1. Le point intitulé "Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales : rapport du Secrétaire général" a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session conformément à la résolution 31/9 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1976.
2. A sa 5ème séance plénière, le 23 septembre 1977, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de la renvoyer aux Première et Sixième Commissions 1/.
3. A sa 3ème séance, le 7 octobre, la Première Commission a décidé d'organiser un débat général commun sur les points 37, 50 et 127 de l'ordre du jour. Le débat sur ces questions s'est déroulé de la 47ème à la 49ème séance et de la 51ème à la 58ème séance, du 29 novembre au 9 décembre.
4. Pour l'examen du point 37, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général (A/32/181 et Add.1) ;
 - b) Lettre datée du 27 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/94) ;
 - c) Lettre datée du 31 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/95).

1/ Pour le rapport de la Sixième Commission, voir le document A/32/466.

- d) Lettre datée du 1er juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/97);
- e) Lettre datée du 2 juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/108);
- f) Lettre datée du 8 juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/112);
- g) Lettre datée du 14 juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/114);
- h) Note verbale datée du 14 juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/119);
- i) Note verbale datée du 21 juin 1977, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/122);
- j) Lettre datée du 22 juin 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/32/123);

DECISION DE LA PREMIERE COMMISSION

5. A sa 56ème séance, le 7 décembre, la Commission, sachant que la Sixième Commission devait adopter une décision appropriée pour la soumettre à l'Assemblée générale, a décidé de ne pas poursuivre l'examen de cette question. La Commission a ainsi achevé l'examen du point 37 de l'ordre du jour.
